

ANNEXE D
CRITERES D'EVALUATION

N°	Critères techniques obligatoires	Réponse fournie par le soumissionnaire (inclure l'endroit dans la soumission)	Conforme/non conforme
O1	<p>Le psychologue proposé doit détenir un permis en règle de l'organisme de réglementation provincial des psychologues de la province où les services seront fournis.</p> <p>Les soumissionnaires doivent annexer à leur soumission une copie de leur permis.</p>		
O2	<p>Le psychologue proposé doit avoir au moins deux (2) années d'expérience dans le domaine de la psychologie judiciaire ou correctionnelle acquises au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>OU</p> <p>Le psychologue proposé doit avoir au moins deux (2) années d'expérience en psychologie clinique et/ou en psychologie du counseling acquises au cours des cinq (5) dernières années.</p>		
O3	<p>Le psychologue proposé doit avoir effectué un minimum de dix (10) évaluations des risques psychologiques au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Pour chacune des cinq (5) évaluations du risque les plus récentes, les soumissionnaires doivent fournir au moins les renseignements suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. le nom et l'adresse de l'organisation pour laquelle l'évaluation du risque a été effectuée; 2. les dates de début et de fin de l'évaluation du risque. 3. le nom et les coordonnées du psychologue en chef de l'organisation ou 		

N°	Critères techniques obligatoires	Réponse fournie par le soumissionnaire (inclure l'endroit dans la soumission)	Conforme/non conforme
	de l'administrateur qui a supervisé les évaluations du risque.		